



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 1<sup>er</sup> décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 décembre 2009

RUE DE STRASBOURG : ACQUISITION  
D'IMMEUBLES EN VUE DE CRÉER DES  
LOGEMENTS NOUVEAUX (CP 225 ET 231)

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi  
10 décembre 2009

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Frank MICHEL -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**RUE DE STRASBOURG : ACQUISITION D'IMMEUBLES EN VUE DE  
CRÉER DES LOGEMENTS NOUVEAUX (CP 225 ET 231)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les immeubles sis 106 rue de Strasbourg, cadastrés section CP n° 225 et 231, font partie d'un îlot comportant une série de bâtiments en mauvais état. La Ville a déjà acquis dans cet îlot deux bâtisses en vue de créer à terme des habitations neuves favorisant la mixité sociale.

Les propriétaires des bâtiments CP 225 et 231, de 17 ca et 76 ca, sont d'accord pour les céder à la Ville au prix de 46 000 €.

La dépense sera imputée au chapitre 21-8241 compte 2138 et 2115 du budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des immeubles CP 225 et 231 au prix de 46 000 € ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits s'y rattachant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**